

Accueil>Trouver un professionnel du droit>**Médiateurs**

**Médiateurs**

Italie

Il n'existe actuellement aucun annuaire public des médiateurs.

Le Ministère de la justice publie régulièrement la liste des organismes de médiation auprès desquels sont inscrits les différents médiateurs.

Il est possible de connaître précisément les noms des médiateurs inscrits auprès de chaque organisme de médiation en adressant une demande d'informations spécifiques au bureau du Ministère de la justice chargé du contrôle de ces organismes, qui peut être contacté via le site web suivant: (<http://www.giustizia.it>).

Dernière mise à jour: 18/06/2018

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.